

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

Date de convocation du Comité Syndical
24 juin 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
24 juin 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de suffrages exprimés : 48
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes d'Isserteaux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Daniel MEURINE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Daniel, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel, POINTUD Serge.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à Mme Malory GIANGRECO-BROC ;
- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

DEL. 2025-24 : Affectation définitive des résultats 2024 : Budget Principal

VU les articles L 2311-5 et L 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état des restes à réaliser 2024 établi pour le Budget principal et annexé à la présente délibération ;

VU la délibération 2025-03 du 10 février 2025 de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 au Budget principal ;

VU la délibération 2025-08 du 10 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 intégrant une reprise anticipée des résultats 2024 ;

VU le Compte Financier Unique 2024 établi par le SBA et le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget principal du SBA ;

VU les résultats 2024 actés au titre du vote du Compte Financier Unique 2024 (délibération n° 2025-21) ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que, par délibération n°2025-03 en date du 10 février 2025, le Comité Syndical a procédé à l'affectation provisoire des résultats 2024 du Budget Principal.

En effet, l'article L. 2311-5 du CGCT permet aux collectivités territoriales de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Financier Unique et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, sous réserve d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du Compte Financier Unique, les résultats sont définitivement arrêtés. Le Comité Syndical procède à la régularisation des montants, si nécessaire, au sein de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur l'affectation définitive des résultats du Budget Principal constatés à la clôture de l'exercice 2024.

Résultats définitifs constatés à la clôture de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement :

	Prévu (BP+DM)	Montants réalisés
Total des produits	23 818 209,00 €	24 153 363,77 €
Total des charges	27 800 000,00 €	24 153 363,77 €
Résultat de l'exercice (A)		0 €
Résultat reporté antérieur positif (002) (B)		3 981 790,10 €
Résultat de clôture de fonctionnement (A+B)		3 981 790,10 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 3 981 790,10 €. Aucun reste à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement n'est constaté en 2024.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250630-DEL2025-24-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Section d'investissement :

	Prévu (BP+DM)	Montants réalisés
Total des produits	5 224 047,01 €	4 137 953,40 €
Total des charges	5 747 452,22 €	1 274 154,29 €
Résultat de l'exercice (A)		2 863 799,11 €
Résultat reporté antérieur positif (001) (B)		1 451 725,99 €
Résultat de clôture d'investissement (A+B)		4 315 525,10 €
Restes à réaliser en dépenses		1 510 985,72 €
Excédent ou besoin de financement 2024		2 804 539,38 €

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 4 315 525,10 €.

Après prise en charge des restes à réaliser constatés en dépenses d'investissement à la fin de l'exercice budgétaire (1 510 985,72 €), la section d'investissement présente un excédent de financement de 2 804 539,38 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement en 2024.

L'ensemble des résultats ici présentés sont conformes à ceux de la délibération n° 2025-03 de reprise anticipée des résultats 2024.

Affectation définitive des résultats 2024 :

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de reprendre définitivement les montants suivants au BP 2025 :

- de reporter l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 4 315 525,10 €,
- d'affecter le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 3 981 790,10 €, au chapitre 002.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE la reprise définitive du résultat de l'exercice 2024 au Budget Principal 2025.

Article 2 : DÉCIDE :

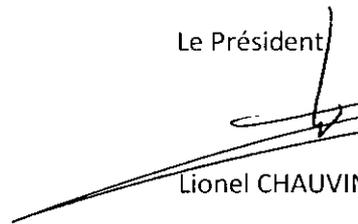
- de reporter au BP 2025 l'excédent d'investissement 2024 au chapitre 001 pour un montant de 4 315 525,10 €,
- d'affecter la somme de 3 981 790,10€ au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.

Article 3 : PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président



Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250630-DEL2025-24-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025